



Groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité du Travail

BP 14347
98803 Nouméa
RIDET : 1244276001
Téléphone : 75 75 66
Courriel : gpsst@lagoon.nc



Groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité du Travail

BP 14347
98803 Nouméa
RIDET : 1244276001
Téléphone : 75 75 66
Courriel : gpsst@lagoon.nc

Le GPSST veut donner aux entreprises calédoniennes des garanties sur :

La compétence de ses membres,
La qualité des prestations,
La pertinence des méthodologies,
La justesse des recommandations,
Un accompagnement efficace et concret.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter
au 75 75 66 ou gpsst@lagoon.nc

Prévenir coûte moins que guérir



Groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité au Travail

**Notre objectif :
Améliorer votre sécurité !**



Syndicat professionnel

Le Groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité (GPSST) est le seul syndicat professionnel, qui fédère les professionnels, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail ainsi que les activités connexes.

Objectifs

- Promouvoir les principes de la Santé et de la Sécurité au Travail en Nouvelle Calédonie
- Développer la prévention et la gestion des risques dans les entreprises et les collectivités
- Défendre les intérêts des professionnels compétents de la Santé, de l'Hygiène et de Sécurité au travail en Nouvelle Calédonie

En lien avec les réalités du terrain, aider les institutions à rédiger les textes fondamentaux, à structurer les activités liées à la prévention des accidents du travail pour une meilleure santé et sécurité au travail.

Le GPSST et les institutions souhaitent :

Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles,
Réduire les risques dans les entreprises.

Le GPSST propose de collaborer avec les institutions et assister les entreprises dans leur démarche d'amélioration et d'organisation de la Sécurité au travail.

Les membres

Le GPSST a pour vocation de réunir :

Les professionnels indépendants,
Les formateurs,
Les bureaux d'études,
et autres...

Tous les professionnels compétents effectuant des prestations de service ou de commerce dans le domaine de la santé et la sécurité des salariés, la prévention et la gestion des risques dans l'entreprise.

Ils peuvent intervenir en conseils, études, formations dans les domaines suivants :

**Assistance aux entreprises ;
Evaluation des risques professionnels ;
Risques Psycho-Sociaux ;
Ergonomie ;
Formations.**

Sélectionnés sur des critères :

de formation
de savoir faire,
de connaissances du tissu social local,
d'expérience professionnelle.